FPR : A123 **Chef du Service de la Législation et réglementation**

FILIERE : Management Opérationnel

FAMILLE METIERS : Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

ACTIVITES :

Le Chef du Service de la Législation et réglementation contribue au renforcement du cadre juridique régissant le domaine forestier et l'adaptation du contexte législatif.

MISSIONS :

Le Chef du Service de la Législation et Réglementation est chargé des missions suivantes :

- Réaliser les études juridiques et préparer les projets de lois et règlements relatifs à l'administration du domaine forestier de l'Etat et en assurer le suivi ;
- Coordonner l'examen des projets de lois et règlements émanant des différents départements ministériels ou autres organismes, et en relation avec les domaines de compétence de l'ANEF.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Chef du Service de la Législation et Réglementation relève du Chef du Département des Affaires Juridiques.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

FPR : A122 **Chef du Service des Transactions Foncières**

FILIERE : Management Opérationnel

FAMILLE METIERS : Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

ACTIVITES :

Le Chef du Service des Transactions Foncières contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une approche ayant pour objectif de concilier les besoins de promotion des investissements publics et privés et les impératifs de préservation et de développement durable des ressources forestières.

MISSIONS :

Le Chef du Service des Transactions Foncières est chargé des missions suivantes :

- Assurer le traitement et le suivi des dossiers des transactions foncières touchant le domaine forestier et représenter l'ANEF dans les instances nationales concernées par ces opérations ;
- Elaborer les actes juridiques relatifs aux transactions foncières ;
- Assurer le suivi de la plateforme informatique dédiée aux transactions foncières.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Chef du Service des Transactions Foncières relève du Chef du Département des Affaires Juridiques.
Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

FPR : A121 **Chef du Service du Contentieux**

FILIERE : Management Opérationnel

FAMILLE METIERS : Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

ACTIVITES :

Le Chef du Service du Contentieux Contribue à l'application du régime forestier et au contrôle de l'application des textes législatifs et réglementaires y afférents.

MISSIONS :

Le Chef du Service du Contentieux est chargé des missions suivantes :

- Superviser l'instruction et assurer le suivi des dossiers relatifs au contentieux ;
- Assurer le suivi de la plateforme informatique dédiée au contentieux ;
- Assurer la coordination avec les points focaux régionaux chargés du suivi du contentieux ;
- Définir un dispositif de prévention, en agissant en amont sur les causes pouvant conduire au contentieux ;
- Représenter l'ANEF dans les instances nationales concernées par le contentieux.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Chef du Service **Contentieux** relève du Chef du Département des Affaires Juridiques. Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.